

La charte de bon voisinage

*J*e ne suspendrai aucun linge, vêtement, à l'extérieur des murs, fenêtres et balcons.

*J*e ne déposerai pas d'objets encombrants dans les cours, paliers, passages, couloirs, escaliers, placards des compteurs ou balcons.

*J*e ne déposerai rien sur les appuis de fenêtres, balcons, ouvertures quelconques, qui puisse présenter un danger ou une gêne pour le voisinage.

*J*e ne secoueraux fenêtres ni paillasons, ni balais et ne cracherai pas, ne jetterai pas de papiers, débris, ni objets quelconques par les fenêtres, portes, balcons et escaliers.

*J*e ne laverai pas à grande eau ma loggia pour éviter toutes perturbations chez les locataires des étages inférieurs.

J'éviterai tout bruit de nature à gêner les autres habitants (portes qui claquent, bruits de talons de chaussures, bruits excessifs d'engins à moteur, niveau sonore appareils radio, T.V., etc. ...).

J'interdirai à mes enfants de jouer dans les escaliers, paliers, passages, entrées des immeubles et veillerai à ce qu'ils ne crayonnent, ni ne dégradent les escaliers, murs, boîtes aux lettres etc ...

*J*e veillerai à ce que mes enfants respectent les équipements, minuterie, ascenseur ainsi que les haies, plates-bandes et espaces verts et n'urinent pas dans les espaces communs.

*J*e veillerai à ce que mes enfants ne jouent pas à la balle, au ballon ou au skateboard sur les parkings, dans les entrées mais dans les endroits réservés à cet usage.

*J*e prendrai en charge obligatoirement le nettoyage des parties communes de mon étage y compris l'escalier descendant au niveau inférieur, suivant les tours de rôles précisés dans la note de service qui sera affichée par le Foyer Vellave.

*J*e remettrai les cycles et voitures d'enfants dans le local qui leur est réservé. Je nettoierai celui-ci lorsque ceci sera nécessaire.

*J*e ne jetterai pas de débris en dehors des containers ou vide-ordures réservés à cet usage et veillerai à ne pas obstruer mon vide-ordures.

*J*e envelopperai les déchets alimentaires avant de les jeter dans le vide-ordures.

*J*e veillerai au comportement de mon animal domestique afin qu'il ne cause aucun trouble de jouissance (aboiements, divagations, déjection dans les espaces communs extérieurs et intérieurs) ou de dégradation. Mon chien sera tenu en laisse.

*J*e n'élèverai pas de volailles, lapins ou autres animaux dans mon appartement ou parties communes.

*J*e respecterai les aires de stationnement prévues et réservées à cet effet et n'obstruerai pas les sorties de garages, parkings ...

*J*e ne stationnerai pas mon camping-car, ma caravane ou un véhicule en état d'épave sur le parking pendant une période supérieure à huit jours.

*J*e ne roulerai pas à vive allure lorsque j'emprunterai les voies d'accès à mon logement.

*J*entretiendrai en parfait état la jardinière ou le jardin dont je dispose à titre privatif et ne modifierai les plantations qu'avec l'accord de la société d'HLM.

*J*e respecterai le gardien et me conformerai à ses directives.

Pour le bien-être de tous, je n'oublierai pas que la vie en collectivité m'oblige à respecter ce règlement.

Le Puy en Velay, le

Signature du Locataire :